

Domaine Santé

Filière Sage-femme

Module optionnel obligatoire

1. Caractéristiques du module

Code : S.SF.371.3901.F.24

Degré d'études : ☒ Bachelor ☐ Master

Année académique : 25-26

Année d'études : ☐ 1^{ère} ☐ 2^{ème} ☒ 3^{ème}

Crédits ECTS : 2

Type : ☒ Module obligatoire☒ Module à option obligatoire☐ Module facultatif☒ Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al. 1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020

Organisation temporelle :

☒ Module sur 1 semestre☐ Semestre d'automne☐ Module sur 2 semestres☒ Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement :

☒ Français☐ Allemand☒ Anglais selon le thème choisi

2. Prérequis

☐ Avoir validé le/les modules☐ Avoir suivi le/les modules☒ Pas de prérequis☐ Autres :

3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés

Références :

Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). *Compétences relatives aux professions de la santé*.
https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdfLoi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1^{er} février 2020).Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; état le 1^{er} février 2020).

Rôles majeurs exercés

☐ Rôle d'expert-e☐ Rôle de leader☒ Rôle d'apprenant et de formateur-trice☐ Rôle de communicateur-trice☒ Rôle de promoteur-trice de la santé☒ Rôle de professionnel-le☒ Rôle de collaborateur-trice**Compétences principales, en fonction du choix des sujets :** chaque compétence est décrite par sujet dans le Syllabus. Les sujets seront décrits spécifiquement dans le Syllabus.

Objectifs généraux d'apprentissage :

- Permettre à l'étudiant-e de mobiliser toutes les connaissances et les compétences acquises lors des cinq premiers semestres.
- Développer et consolider les compétences professionnelles spécifiques de la sage-femme dans des contextes spécifiques
- Approfondir des connaissances et des compétences plus particulièrement liées à un sujet emblématique de la profession (sujet au choix parmi 8)
- Développer une systématique de Long Life Learning (développement des compétences tout au long de la vie professionnelle)

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

Contenus : Chaque contenu est spécifique à chaque sujet. Les 8 sujets et leurs contenus sont décrits dans le Syllabus.

Formes d'enseignement et d'apprentissage

- Différentes formes d'enseignement en fonction des sujets. Voir syllabus pour les détails de chaque sujet.

☒ Cours magistraux, en distanciel si nécessaire☒ Cours-réponses, en distanciel si nécessaire☒ Travail personnel en lien avec les vignettes cliniques☒ Activités pédagogiques en e-learning☒ Séminaires☒ Relation professionnelle☒ Accompagnement corporel☒ Pratiques simulées☒ Examen clinique (atelier pratique)☒ Autre

Exigences de fréquentation :

Art. 28 Exigences de fréquentation (Règlement d'études des filières Bachelor de la HEdS, du 29 juin 2021) :

1) La participation aux enseignements et à toute autre activité prévue par le descriptif de module, y compris aux évaluations, est obligatoire, sous réserve d'équivalences ou de dispenses obtenues conformément à l'art. 12 du règlement.

2) D'autres exigences peuvent également être précisées dans le descriptif de module.

Art. 29 Absences (art. 80 RO) (Règlement d'études des filières Bachelor de la HEdS, du 29 juin 2021) :

- 1) Les absences à partir du 3^{ème} jour consécutif pour des raisons médicales doivent être justifiées par un certificat médical, transmis au secrétariat de la filière ou par courriel audit secrétariat, au plus tard le 3^{ème} jour d'absence, les circonstances personnelles majeures étant réservées. Un certificat médical ne peut couvrir qu'une période maximale de 30 jours consécutifs.
- 2) Les absences pour d'autres motifs doivent être excusées, justificatifs à l'appui et/ou par une demande d'absence, auprès du secrétariat de la filière ou par courriel audit secrétariat, dès que possible mais au plus tard le 3^{ème} jour d'absence. Sont notamment considérés comme motifs valables : la grossesse, le congé maternité ou paternité, l'accident, le décès d'un parent au 1^{er} ou 2^{ème} degré, ainsi que le service militaire ou civil et la protection civile.
- 3) **Une absence injustifiée, un cumul d'absences injustifiées ou un défaut de ponctualité est passible de sanctions disciplinaires au sens de l'art. 34 du règlement.**

5. Modalités d'évaluation et de validation

L'évaluation du module repose sur une évaluation en fonction du sujet :

Evaluation comptant pour 100% de la note finale.

Selon le thème choisi :

- 1) Santé sexuelle : organisation d'une table ronde avec des intervenants externes et internes. La grille de validation et les exigences de validation seront distribuées sur Moodle.
- 2) Sage-femme indépendante : organisation d'une table ronde avec des intervenants externes et internes. La grille de validation et les exigences de validation seront distribuées sur Moodle.
- 3) Recherche : Présentation des résultats de la semaine sous forme de communication type congrès. La grille de validation et les exigences seront distribuées sur Moodle.
- 4) EPE : examen de type pratique simulée.
- 5) US : évaluation des capacités techniques acquises sur les lieux de pratique clinique, selon grille et exigences distribuées sur Moodle.
- 6) Allaitement : organisation d'une table ronde avec des intervenants externes et internes. La grille de validation et les exigences de validation seront distribuées sur Moodle.
- 7) Born Green Generation : avoir obtenu la certification à la fin du e-learning, en anglais.
- 8) International online student midwifery project : participation active et prestation orale avec tuteurs lors de la dernière séance, en anglais.

- Période : semaine 21 ou suivantes, selon le thème choisi.

La **validation** du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante à l'évaluation.

Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites.

6. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

- ☒ Remédiation possible en cas de note Fx au module ☐ Pas de remédiation
- si le rapport/l'examen (A) est insuffisant, un complément portant sur les lacunes sera demandé.

- Modalités : Selon le syllabus, et la modalité de l'examen.
- Période : semaine 36.

La remédiation permet à l'étudiant-e d'obtenir la note **E** en cas de réussite.

En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

Répétition

Selon l'article 37, alinéa 1 du Règlement d'études des filières Bachelor de la HEdS (juin 2021) « Les exigences et les conditions de réussite font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et par la ou le responsable de module voire par le responsable de filière.

La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notations de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce dernier cas, l'échec au module est définitif et entraîne l'exclusion de la filière et l'exmatriculation.

Selon l'article 37, alinéa 3 du Règlement d'études des filières Bachelor de la HEdS (juin 2021) « Sur demande écrite dûment motivée de l'étudiant-e, déposée au secrétariat de filière au minimum dans les 30 jours qui précèdent la date de la répétition prévue, un report du délai de répétition du module peut être accordé par la ou le responsable de filière. Un report ne peut être demandé qu'une seule fois pour un module répété. »

7. Bibliographie principale

Voir syllabus

8. Responsable de module

Responsable : Catia Nunno Paillard

Enseignants : voir syllabus

Descriptif validé le 30.01.2026 par

Silvia Ammann-Fiechter
Responsable de la filière